

L'ISP et le Financement du développement (FD)

Réunion EB-147 du Conseil exécutif de l'ISP – Mai 2015

Contexte :

Le Document sur le développement durable expose les intérêts de l'ISP dans le cadre du processus de développement durable. Pour mettre en œuvre ces objectifs, il convient de prendre en compte la question du financement du développement.

La [3^{ème} Conférence internationale des Nations Unies](#) sur le financement du développement se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 13 au 16 juillet 2015. Elle réunira des représentants politiques de haut rang, chefs d'État et de Gouvernement compris, ainsi que des ministres des Finances, des Affaires étrangères et de la Coopération au développement, la société civile et d'autres parties prenantes. La Conférence adoptera un document final arrêté au niveau intergouvernemental, qui contribuera à et appuiera la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015.

Le processus intergouvernemental de préparation de la Conférence a été lancé le 17 octobre 2014. Il inclut plusieurs sessions informelles et auditions interactives avec la société civile et le secteur de l'entreprise jusqu'en mars 2015, ainsi que des sessions de préparation du document final aux mois de janvier, avril et juin 2015. La Conférence internationale a été avancée de fin 2015 à mi-2015, renforçant ainsi l'intensité du processus de négociation.

Discussion :

Nombreux sont les intérêts de l'ISP dans le domaine du financement du développement, notamment la fiscalité, le commerce, l'anti-privatisation, le changement climatique et le développement durable. Tandis que nous avons étendu notre capacité organisationnelle à participer directement aux négociations relatives au FD, nous avons également œuvré aux côtés de la CSI, en tant que chef de file de la riposte du mouvement mondial des travailleurs, et avec la société civile afin de veiller à ce que notre position soit entendue.

La publication du [Projet zéro](#) en vue des négociations, le 16 mars, a été reportée de près d'un mois, accentuant encore les contraintes de temps. Il contient 124 paragraphes alliant des points positifs comme négatifs, et notamment :

- L'affirmation du rôle du financement public national pour fournir des biens publics ;
- Eu égard à la question de l'appropriation et du leadership dans le domaine du développement, le libellé ne met plus l'accent sur la responsabilité nationale mais sur le secteur privé ;
- Un libellé qui affaiblit les précédents en matière de responsabilités communes mais différenciées entre les pays développés et les autres pays moins développés ;
- Une distinction moins prononcée entre les obligations des nations développées en matière de développement et les actions volontaires impliquées dans le cadre de la coopération sud-sud ;
- Le texte reconnaît le rôle du secteur privé mais non le besoin de réglementer ce dernier ; en outre, il ne reconnaît pas expressément le fait que le secteur privé joue, en matière de développement, un rôle devant être systématiquement secondaire par rapport aux besoins de développement, c'est-à-dire que l'implication du secteur privé n'est pas automatiquement équivalente au développement ;
- Il renvoie tout particulièrement aux partenariats public-privé, sans toutefois dûment mettre en garde contre les dangers de ces mécanismes ;
- Il crée une confusion entre le financement de la lutte contre le changement climatique et l'aide publique au développement (APD), d'une manière qui semble cautionner - à tort - l'utilisation de l'APD au profit de la lutte contre le changement climatique.

- Il demande à ce que les préoccupations des pays en voie de développement soient remises sur la table dans le cadre du cycle de Doha pour le développement mais s'engage également à lutter contre le protectionnisme sous toutes ses formes ;
- Il n'appelle pas, dans la mesure attendue, le FMI et la BM à se conformer aux ODD.

Dans le cadre de ce processus, l'ISP maintiendra ses pressions en faveur des services publics de qualité, de la justice fiscale, du commerce équitable et du juste développement.

[L'Internationale des services publics \(ISP\)](#) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde. L'ISP défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. L'ISP travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile et d'autres organisations.